

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02/03/2026

Année scolaire : **2025/2026**

Numéro de séance :

Date de convocation : **02/03/2026**

Présidence de : **Nathalie PION**

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Ordre du jour

1. Tableau de Répartition des Moyens par Discipline ;
2. Affaires financières ;
3. Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du conseil d'administration, au secrétariat de direction).

Signatures,

Le Président,



Mme PION Nathalie
Proviseure
Nathalie PION

Le secrétaire de séance,



Mme EUSOP-GAUTIER
Proviseure
Fabienne EUSOP-GAUTIER

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du 02/03/2026

Qualité (Membres de droit)	Nom – Prénom Titulaires	
Chef d'établissement	PION Nathalie	x
Cheffe d'établissement adjointe	EUSOP-GAUTIER Fabienne	x
Secrétaire Générale /agent comptable	DHUREN Véronique	x
Conseillère principale d'éducation (C.P.E)	BRUNELLE Paméla	x
Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (D.D.F.P.T)	STOKOWIEC Olivier	x

Personnalités / Elus locaux

Collectivités de rattachement (Région Hauts-de-France)	COLSON Aurore	
	CASTIGLIONE Salvatore	

Municipalité

ANDRIS Joëlle	
CAUDRELIER Elisa	

Personnalité qualifiée

LECUYER Bénédicte	
-------------------	--

Personnels de l'établissement

Personnels d'enseignement et d'éducation	MACHUT Frédéric	x
	LASSELIN Frank	
	LE CALVEZ Gérald	x
	CONOIR Pascal	x
	BIERI Claudine	x
	LECOCQ Victor	x
	GRAVEROL Anne	x

Personnels administratifs techniques et ouvriers, sociaux et de santé

BOURRE Philippe	x
BENOIT Laurie	
DESPINOY Christophe	x

Parents d'élèves et élèves

Elus parents d'élèves	KINOWSKI Christophe	x
	LETERME Julie	
	CHARLEZ Emilie	
	CHANTREUX Nicolas	
	WALLERAND Edith	

Nom – Prénom Suppléant

DRUON Léonard	
ABRAHAM Willy	
BALMER François	
PIQUET-VINCENT Elisabeth	
HOUDRY Magali	
DECAT Fabienne	
GENIAUT Amandine	x

GAUDRY Sylvain	x
MILLET Sandrine	
FALALA Antoine	

BENAÏCHE Yamina	
LEFEBVRE Coralie	
DEHOVE Céline	
SURRANS Cathy	
FROISSART Karine	

Elèves

FROMONT Octave	
LACHGAR Sofiane	
DE VITO Anaé	
DUMONT Ambre	
ZEGHOUDI Inès	

DELAVIGNE Lola	
SALVO BRICOUT Eline	
LOTTEAU Faustine	
MARCHAND Charlotte	
CORROY Louane	

Total

16/30

A 17H41, la séance du conseil d'administration (CA) débute en présence de 16 membres. Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Le secrétariat de séance échoit à Mme Fabienne EUSOP-GAUTIER, Provisure adjointe.

M. LECOCQ lit la motion présentée par les représentants des personnels relative à la répartition des moyens par discipline.

1. Tableau de Répartition des Moyens par Discipline

Mme PION, Provisure, présente le tableau de répartition des moyens. Elle explique qu'elle a obtenu, pendant les congés, l'octroi de 9HP supplémentaires sans baisse des HSA. Le document est donc modifié comme suit : 1731,29 HP

Avec cet octroi de 9HP ainsi que le départ en retraite de Mme BOUTTEMY (9H), le poste en histoire-géographie occupé par M. LIONNE est préservé cette année, sans garantie pour les années suivantes. M. LIONNE préfère rester sur son poste.

Mme PION propose la suppression d'un poste de 18H en espagnol. M. RODRIGUEZ FERNANDEZ qui occupe ce poste actuellement a été reçu en entretien par Mme PION avant les vacances et il a indiqué subir la mesure de la carte scolaire et ne souhaite pas un BMP de 18h en collège pour 1 an.

Mme PION propose la suppression d'un poste de 18H en physique-chimie suite au départ de Mme CRAPET en retraite. En SVT, il est proposé de supprimer le poste de stagiaire (18H), ce qui permet de sauver le poste en lettres modernes occupé par Mme GRAVEROL.

Mme PION indique que le lycée recevra un CSR de 4H en éco-gestion car la compétence n'existe pas dans l'établissement. Ce CSR sera attribué à M. FERNANDES qui exerce aussi au lycée du Hainaut.

Un CSD est aussi acté avec le Lycée du Hainaut en Mathématiques. M. Druon aura donc son service partagé entre les 2 établissements.

Il sera nécessaire d'être vigilant en biochimie car pondérations incluses, il n'y a que 0.9HSA par enseignant titulaire.

Mme PION précise que l'enveloppe restante en HSA est acceptable.

M. Frédéric MACHUT, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, demande pourquoi de la SNT apparaît en SVT. Mme PION répond que M. MICHNIK, référent numérique de

l'établissement, encadre un groupe en SNT. Mme PION ajoute que M. LIONNE, professeur d'histoire-géographie, est intéressé par la SNT et souhaite se former afin d'envisager la possibilité d'encadrer des groupes.

Vote : 5 pour, 3 abstention, 8 contre

2. Affaires financières

Sorties et voyages

Mme DHUREN présente les sorties et voyages. Elle explique que la sortie organisée par Mme HIVET sera financée par la taxe d'apprentissage. La sortie au Parlement Européen à Bruxelles organisée par Mme AKLIL sera quant à elle financée sur la ligne action éducative. Elle précise que la sortie le 8 avril à Paris Le Bourget fait l'objet d'une convention avec le collège PG De Gennes de Petite-Forêt, ce qui permet de partager les dépenses liées au déplacement. Dans le cadre du BIA, les 9 élèves inscrits vont bénéficier d'un vol d'initiation dont le prix sera financé sur la ligne action éducative.

Le programme des voyages et sorties est approuvé à l'unanimité.

Vote : 16 pour, 0 abstention, 0 contre

Contrats et conventions

Mme DHUREN détaille la liste des contrats et conventions aux membres du CA :

- Contrat Turbo-Self assistance
- Contrat 2RS-Solutions : contrat de maintenance du standard téléphonique et de l'ensemble des postes numériques associés
- Contrat d'engagement avec l'auteur Charles AUBERT, relatif aux conditions de réception de l'auteur dans le cadre du projet « un écrivain au lycée »
- Contrat avec la société l'arbre à voyages relatif à l'organisation du voyage en Espagne du 3 au 6 mai 2026, pour 45 élèves et 4 accompagnateurs
- Contrat avec la société LA CAMDA relatif aux travaux de dératisation
- Contrat avec la Poste : Avenant n°16 au contrat de collecte et de remise du courrier pour l'année 2026
- Contrat avec la société Pitney-Bowes relatif à la location de la machine à affranchir pour une durée de 3 ans
- Contrat CHUBB (sécurité incendie) pour la maintenance et la vérification du système de sécurité incendie du lycée
- Convention avec l'aéro-club de Cambrai relative à la mise en place d'un brevet d'initiation aéronautique
- Convention de prestation de voyage avec l'association PG TRIPS pour 49 élèves et 4 accompagnateurs dans le cadre d'un séjour pédagogique en Angleterre du 27/04/26 au 02/05/2026

- Convention avec le Phénix : Avenant n°2 pour la mise en place du « Cabaret de curiosités » qui s'est déroulé du 03 au 06 mars 2026.
- Convention Erasmus Calme Sup : convention d'exécution dans le cadre du consortium Amiens Lille de mobilité européenne de l'enseignement supérieur destinée aux mobilités des étudiants de BTS et des personnels des lycées partenaires des académies d'Amiens et de Lille
- Convention avec le Groupe Écoute Information Dépendance (GREID) pour une intervention le 05/12/2025 dans l'établissement
- Convention avec le lycée Notre Dame de Valenciennes : convention de mutualisation établie dans le cadre du projet commun « un écrivain au lycée » prévu du 19 au 21 janvier 2026
- Convention avec le Phénix pour la mise en place du projet « viser la lune »
- Convention avec le Phénix : Avenant saisonnier n°1 pour la saison 2025-2026 à la convention de partenariat artistique et culturel relatif aux enseignements théâtraux aux lycées de l'Escaut et Watteau
- Convention bourses UMN DELATTRE-HAVENNE Erwann : convention relative à l'attribution d'une bourse versée par l'établissement au boursier lauréat dans le cadre de la convention signée avec l'UMN
- Convention bourses UMN DUREUIL Daniel : convention relative à l'attribution d'une bourse versée par l'établissement au boursier lauréat dans le cadre de la convention signée avec l'UMN
- Convention bourses UMN FALL Anne-Marie : convention relative à l'attribution d'une bourse versée par l'établissement au boursier lauréat dans le cadre de la convention signée avec l'UMN
- Convention bourses THIAW Ndeye Mbathio : convention relative à l'attribution d'une bourse versée par l'établissement au boursier lauréat dans le cadre de la convention signée avec l'UMN

Cette série de contrats et conventions est approuvée à l'unanimité.

Vote : 16 pour / 0 abstention / 0 contre

Mme PION présente, pour information, le projet de l'association sportive du lycée. Le prix de la licence est fixé à 15€. Le bilan financier n'est pas à l'équilibre : 3780€ de recettes pour 5015€ de dépenses, l'écart étant compensé par la trésorerie disponible.

Mme PION, en sa qualité de présidente d'honneur de l'association sportive, remercie les associations de parents d'élèves pour leur soutien financier.

M. LECOCQ demande combien d'élèves sont licenciés. 38 filles et 71 garçons ont une licence.

3. Questions diverses

M. BOURRÉ, représentant des personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé, lit sa requête : Les missions d'entretien, de nettoyage, d'accueil et de fermeture de l'établissement s'exercent actuellement dans un contexte de sous-effectif important. En effet, 3 agents en arrêt maladie ne sont pas remplacés.

Ceci a pour effet une augmentation de la charge de travail par agent et une réadaptation quotidienne de l'organisation des tâches.

7 agents, soit plus de la moitié, ont des restrictions médicales reconnues par la médecine du travail.

Mme PION explique que Mme RACHEL, la référente RH de notre établissement à la Région, a été contactée mais qu'à ce jour aucun rendez-vous n'a été programmé afin de faire le point sur la situation. Elle rappelle que, lors de la réunion concernant le bâti, cette question a été soulevée et qu'un mail intitulé « URGENT – personnels épuisés » a été envoyé pour alerter sur la situation actuelle. Des recrutements devraient avoir lieu prochainement. Cependant, Mme PION tient à souligner le fait que lors du déclenchement incendie pendant la commission de sécurité, la personne en poste à la loge à ce moment-là a bien géré la situation.

Mme DHUREN-COUVEZ, secrétaire générale, précise que, selon le mode de calcul appliqué actuellement (prise en compte des surfaces, de certaines spécificités de l'établissement, de la présence d'une restauration...), le lycée n'est pas considéré comme sous-doté.

Question posée au nom de l'équipe enseignante du BTS Pilotage de procédés section apprentis :

- A quelle date sera régularisé le paiement des heures dues concernant le BTS PP apprentissage ?

Afin d'appuyer cette demande, nous ajoutons un récapitulatif de la situation.

Etat des lieux :

Pour l'année scolaire 2024/2025

* Le budget aurait été largement dépassé pourtant certains personnels n'ont pas encore touché leur rémunération (8h non payées pour M. Tomson), sans compter un nombre important d'heures qui n'ont pas été réalisées (pas de remplaçant pour Mme Crapet, des absences de M. Leleux pour raison administrative non palliées par le DDFPT en place à l'époque) et de fait non payées qui devraient en principe rester dans l'enveloppe budgétaire car elles étaient prévues dans les budgets. Les réponses apportées restent vagues, de l'argent a disparu c'est une chose mais au détriment d'heures travaillées dues ce n'est pas acceptable.

* Aucune fiche de paie reçue pour 2025, ce qui nous empêche également de vérifier que l'intégralité de nos heures ont bien été payées pour l'année. Nous sommes donc dans l'incapacité d'affirmer que le ca de M. Tomson soit isolé. Même si les montants touchés restent d'un ordre de grandeur cohérent pour les autres enseignants, les retards de paiement accumulés sur l'année 2025 (1 seul virement en Juillet pour les mois de Janvier à Juin) rendent déjà compliqué la vérification du nombre d'heures et sans fiche de paie cela devient impossible.

Pour l'année scolaire 2025/2026 :

* Aucun paiement reçu pour l'année jusqu'à ce jour. Malgré plusieurs relances, nous n'avons toujours pas été rémunérés pour les heures réalisées depuis le mois de septembre. Les sommes commencent à être importantes, la vérification des heures sera, de fait, encore une fois compliquée. Sans oublier l'impact que peut avoir ce retard de paiement sur les impôts et les calculs d'aides éventuelles des professeurs concernés. A chaque demande une cause différente invoquée :

- retard administratif de l'envoi des heures réalisées par le secrétariat,
- demande de cumul non transmise pour certains professeurs, qui n'ont pas été relancés par voie officielle (voir paragraphe suivant)
- refus de payer par le lycée référent pour raison inconnue (un hypothétique changement du taux horaire, pourtant d'autres CFA ont bien été payés depuis)

* Aucune information envoyée pour les demandes de cumul, les enseignants ont dû remplir et calculer eux-mêmes leur nombre d'heures prévisionnel, les demandes semblent avoir toute été réalisées. Pour des raisons administratives, les retours de demande ne sont pas envoyés au bon secrétariat automatiquement, de fait il nous revient de retransmettre le cumul au secrétariat du DDFPT car visiblement cela ne peut se faire en interne. Aucun mail pour prévenir d'une demande de cumul manquante n'a été reçu.

Mme PION explique qu'il n'y a plus d'argent dans l'enveloppe 2024-25 puisque le budget était déficitaire, comme cela a été détaillé dans un précédent CA. Mme PION invite M. TOMSON à venir la rencontrer pour évoquer sa situation personnelle. Concernant les fiches de paie manquantes, Mme PION va solliciter le lycée Camille CLAUDEL pour les obtenir.

Concernant l'année scolaire 2025-26, Mme PION indique que les heures déclarées ont été envoyées pour paiement sauf pour les personnels qui n'ont pas encore envoyé leur demande de cumul. Mme PION précise qu'effectivement le paiement a été mis en attente car un des personnels du lycée mutualisateur a changé de taux horaire. En outre, elle rappelle que c'est bien aux personnels concernés de faire eux-mêmes la demande de cumul sur Colibris.

Mme PION indique aux membres du CA qu'elle n'aura pas de meilleure proposition à faire pour le TRMD.

Mme PION revient sur le mouvement de grève de ce jour et s'étonne de la non-communication des représentants des enseignants. Elle déclare son mécontentement quant à l'image du lycée de l'Escaut véhiculée dans la presse à 3 semaines des portes ouvertes. Certes, il fallait agir mais les éléments de langage auraient pu être concertés et donc plus adaptés. Elle rappelle l'importance de travailler ensemble pour le bien de l'établissement et de ses apprenants.

Madame la Provisseure lève la séance à 18H36.

Motion des représentant·es des personnels et des usagers du lycée de l'Escaut de Valenciennes au conseil d'administration du lundi 2 mars 2026.

Les membres du Conseil d'Administration du Lycée de l'Escaut manifestent leur colère devant la dégradation sans précédent des moyens d'enseignement pour la rentrée 2026 qui résulte de la politique éducative du gouvernement.

Le budget est marqué par une baisse massive de 144,1 Heures Postes (HP) par rapport à 2025, soit l'équivalent de 8 postes d'enseignants à temps plein supprimés.

La dotation totale s'effondre à 1731,29 HP (contre 1875,39 l'an dernier). Cette réduction drastique ne se justifie nullement par la baisse démographique de l'établissement.

Cette suppression de moyens entraîne d'une part des suppressions de postes portant atteinte à la stabilité des équipes pédagogiques et d'autre part une augmentation des effectifs en classe ainsi que des suppressions de dédoublements en seconde, détériorant davantage les conditions d'enseignement des élèves.

Cette baisse de la dotation s'accompagne d'une pression maintenue sur les Heures Supplémentaires Annuelles (HSA), dont la proportion remonte à 16 % de la dotation totale contre 15 % les deux années précédentes. Dans certaines disciplines, les équipes seront contraintes d'absorber les HSA aggravant ainsi la charge de travail des enseignants, dégradant plus encore le climat scolaire et l'accompagnement des élèves.

Cette situation fragilise les groupes de spécialités et les options qui font la richesse de notre établissement, ainsi nous déplorons la suppression de l'Allemand LV3 au profit de simples HSA, réduisant la pérennité de cette riche offre linguistique.

Aucune mesure n'est guidée par le souci pédagogique et la recherche d'une meilleure réussite scolaire. Il s'agit de faire des économies aux dépens du service public d'éducation : pour la rentrée 2026, 1645 suppressions d'emplois de professeur·es sont prévues dans le second degré au niveau national.

Quels que soient les efforts accomplis par les chefs d'établissements pour gérer cette pénurie, la répartition proposée n'est pas acceptable puisqu'elle repose sur des moyens insuffisants pour accomplir nos missions pédagogiques et éducatives dans des conditions satisfaisantes.

Les membres du Conseil d'Administration du Lycée de l'Escaut dénoncent une gestion purement comptable de la rentrée 2026 qui sacrifie la qualité de l'enseignement sur l'autel de la baisse démographique.

En conséquence, les membres du CA demandent le rétablissement de moyens en Heures Postes pour stabiliser les équipes, une révision à la baisse du taux d'HSA pour garantir la santé au travail des personnels et le maintien des capacités de dédoublement indispensables à la réussite des élèves, ceci afin de mettre en place un enseignement émancipateur pour l'ensemble des élèves.